

COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL DU 10 NOVEMBRE 2009

1.AUBERGE DES SAPINS

1.1 Vente du Fonds de Commerce

Monsieur le Maire rappelle que la Commune met à disposition de Madame Magaly MONACHON le fonds de commerce d'un café restaurant avec licence de débits de boissons de 4^{ème} catégorie ainsi que l'immeuble dont la Commune est propriétaire au centre bourg.

Par courrier en date du 12 octobre 2009, Monsieur et Madame MONACHON ont fait part de leur souhait de se porter acquéreur du fonds de commerce et de rester locataire de l'immeuble.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de céder ce fonds de commerce pour un montant de 34 500 €, montant dont il est question dans l'actuelle convention de location gérance avec promesse de vente.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir valablement délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de céder pour 34 500 € le fonds de commerce de l'Auberge des Sapins à Monsieur et Madame MONACHON, actuels gérants, constitués de

- la clientèle et l'achalandage,
- l'exploitation de la licence de débit de boissons à consommer sur place de 4^{ème} catégorie,
- le matériel dont la liste a été dressée par Me ROGLIARDO, huissier le 12 novembre 2007;

1.2. Fixation du nouveau prix du loyer

Monsieur et Madame MONACHON ont fait part de leur souhait de se porter acquéreur du fonds de commerce et de rester locataire de l'immeuble. Par délibération en date du 10 novembre 2009, le Conseil Municipal a autorisé la vente de ce fonds de commerce.

Toutefois, il convient de renouveler la mise à disposition de l'immeuble bâti à usage de commerce cadastré section AB n°236, 237, 239 et 241.

Monsieur le Maire propose de fixer le montant du loyer à 427.50 Euros.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir valablement délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de mise à disposition de l'immeuble susvisé, d'une durée d'un an et renouvelable tacitement et de fixer le montant de la location mensuelle à 427.50 HT Euros, montant applicable à compter de la signature de l'acte d'acquisition par Monsieur et Madame MONACHON du fonds de commerce ;

2 SUBVENTIONS

2.1 Octroi d'une subvention à l'association La Farandole

Monsieur le Maire propose de délibérer sur l'octroi d'une subvention communale de fonctionnement en faveur de l'association La Farandole au titre de la participation de la Commune pour le déroulement du Centre de Loisirs Sans Hébergement.

Cette subvention serait d'un montant de 530 enfants x 0.77 € soit 408.10 Euros.

Le conseil municipal à l'unanimité décide d'octroyer la subvention de fonctionnement d'un montant de 408.10 Euros

2.1 Octroi d'une subvention à la Commune de Thizy pour la psychologue scolaire

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier du Maire de Thizy exposant que, depuis la rentrée scolaire 2009-2010, une psychologue scolaire basée à Thizy a été nommée.

Elle intervient sur quatorze communes dont celle de Saint Just d'Avray.

L'acquisition de matériel technique est rendue nécessaire (test d'efficiences intellectuelle nécessaire dès qu'un examen psychologique s'impose), celui-ci correspondant à un montant de 1473 € la première année, puis 200 € de fonctionnement les années ultérieures.

Monsieur le Maire de Thizy sollicite une partie de 105 € de la part de la Commune pour participation aux frais d'installation de cette psychologue.

Le conseil municipal, avec 11 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions, décide d'octroyer la subvention de fonctionnement d'un montant de 105 €

2.3 Sollicitation d'une subvention du département du Rhône dans le cadre de la création d'une salle de classe à l'école publique

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que la commune bénéficie d'une enveloppe financière du département du Rhône pour la réalisation des équipements inscrits au contrat pluriannuel pour la période 2007-2009.

Il indique que figure au nombre de ces équipements, l'aménagement de l'école publique avec création d'une salle de classe. Pour une dépense estimée à 273 300 € HT, la commune pourrait bénéficier d'une subvention du département calculée au taux de 35 % soit (DGE Déduite) la somme de 63 000 € au titre de l'année 2008 et la somme de 4 927.60 € au titre de l'année 2009.

Le plan de financement est le suivant :

Coût total du montant des travaux	273 300.00 € dont
DGE	79 222.00 €
Subvention du département	67 927.00 €
Autofinancement communal	126 151.00 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le maire à solliciter auprès du conseil général du Rhône l'octroi d'une subvention d'équipement de 63 000.00 € au titre de l'année 2008 et de 4 927.60 € au titre de l'année 2009 pour financer les travaux susvisés.

3. CONVENTION A.T.E.S.A.T.

Monsieur le Maire rappelle que la Commune est signataire avec la Direction Départementale des Territoires du Rhône d'une convention d'assistance technique fournie par l'Etat pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire (A.T.E.S.A.T.)

La convention précédente arrivant à son échéance, il convient de la renouveler.

Monsieur le Maire sollicite de la part du Conseil Municipal l'autorisation de reconduire cet engagement pour un an à compter du 1^{er} janvier 2010 et rappelle que la DDE est rémunérée au regard du nombre d'habitants

Après qu'il ait été fait une lecture du projet de convention, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer ladite convention ainsi que tous les documents liés à l'exécution de la présente délibération et dit que le prix de l'assistance pour 2010 de 200.95 € sera inscrit au budget.

4. QUESTIONS DIVERSES

COMPTE RENDU DES ACTES PRIS PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

en application de la délibération du 22/09/2009

article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales

date	Nature et objet de l'acte
15 octobre 2009	décision d'accepter de la part d'AGF dans le cadre du sinistre effraction de la porte du local buvette du Football une indemnité de réparation du dommage d'un montant de 340.86 euros.

QUESTIONS DIVERSES :

-Lundi 16 novembre 2009 18h à Villefranche : assises des territoires ruraux.
Seront présents : M. le Maire, M. Lacroix, M. Goujat

-Mr le Maire fait lecture d'un courrier de la Farandole concernant l'organisation du centre de loisirs 2010..

Une réunion à la CAF de Villefranche est prévue le 7 décembre à 15h.

Seront présents : Mr le Maire, Mmes Doucet et Ferrand

-Mr le Maire fait lecture d'un courrier du receveur municipal concernant son indemnité qui s'élève à 364,98 €

-Mr le maire fait part au conseil de devis de la part du SYDER concernant le remplacement de 8 luminaires, rue de la Ternose ; le conseil demande un complément d'informations.

5-Tour de Table des conseillers

- Bâtiments : les travaux de l'école se poursuivent, choix de rideaux pour les fenêtres, évocation de l'achat d'une machine à laver.
- Lundi 16 novembre : salon de la création et de la transition d'entreprise de 9h à 17h à la maison de l'Europe
- 24 novembre : journée de plantation d'arbres avec l'ONF en forêt communale pour les enfants des 2 écoles
- Mise en place d'un bac à graisse à l'auberge des Sapins
- Recrutement secrétaire de mairie : la commission se réunie jeudi 12 novembre à 19h à la mairie.

Le conseil se poursuit à 8 clos, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.